



### Demande d'autorisation de montage de grue

Remplir le formulaire (A) et joindre les pièces listées en annexe 1 de l'arrêté d'autorisation de montage.



### Demande d'autorisation de mise en service d'une grue :

- Remplir le formulaire (B) de demande d'autorisation de mise en service et joindre le rapport délivré par un organisme accrédité.
- Adresser le dossier au Service Environnement Urbain **au plus tard dans les 15 jours suivant le montage de la grue.**

Un arrêté d'autorisation de mise en service sera établi par le Service Environnement Urbain.

### Deux possibilités :

- Envoyer votre demande à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville  
**Direction des Affaires Juridiques**  
**Service Recouvrement des Taxes du Domaine Public**  
Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex

- Rendez-vous dans le service concerné à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Démarche en mairie**

**Télécharger le formulaire**

#### Mairie par secteur

Direction des Affaires Juridiques Service Recouvrement des Taxes du Domaine Public Espace Culturel des Lices (Omega Zenith) Boulevard Commandant Nicolas 83000 Toulon

#### Avant de vous déplacer

N'oubliez pas de joindre les pièces listées en annexe 1 de l'arrêté.

#### Mairie de Toulon

Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

#### Liens:

- [1] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2016-09-28-lb-0005b.jpg>
- [2] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/img\\_0174.jpg](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/img_0174.jpg)
- [3] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/montage-mise-en-service-grue20140903ext.pdf>
- [4] <mailto:environnementurbain@mairie-toulon.fr>